

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-4268-2024 –CAUSE TARIFAIRE 2024 DE GAZIFÈRE INC.
PHASE 1

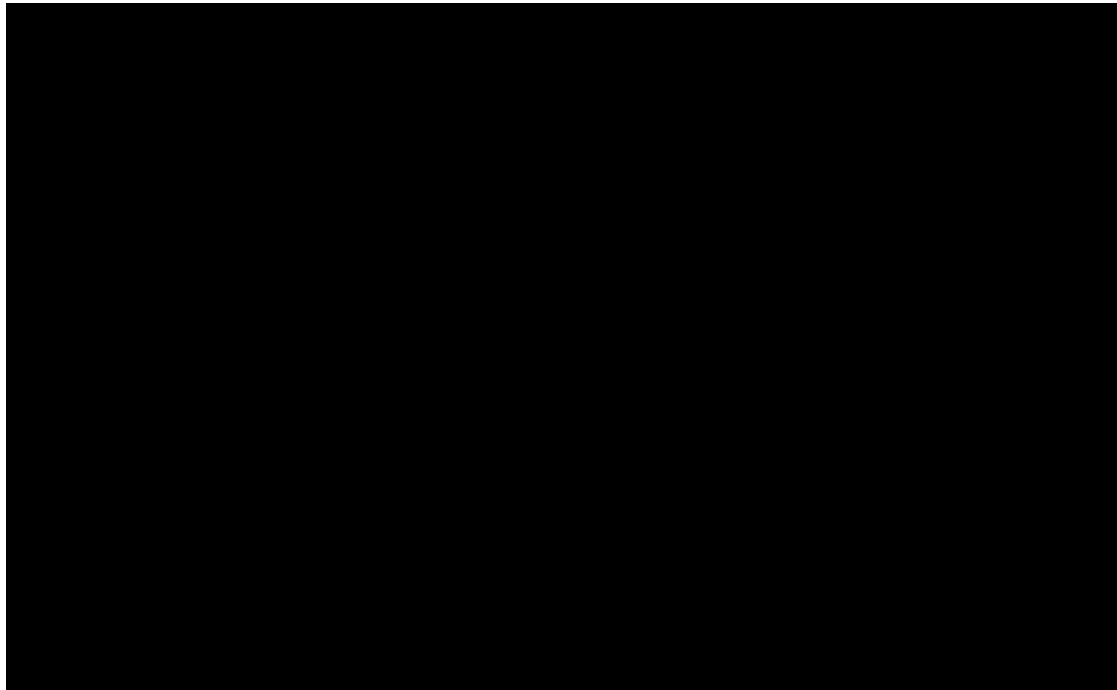
RÉPONSES DE GAZIFÈRE INC. À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1

DU
LE REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION,
L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES
(RTIÉÉ)

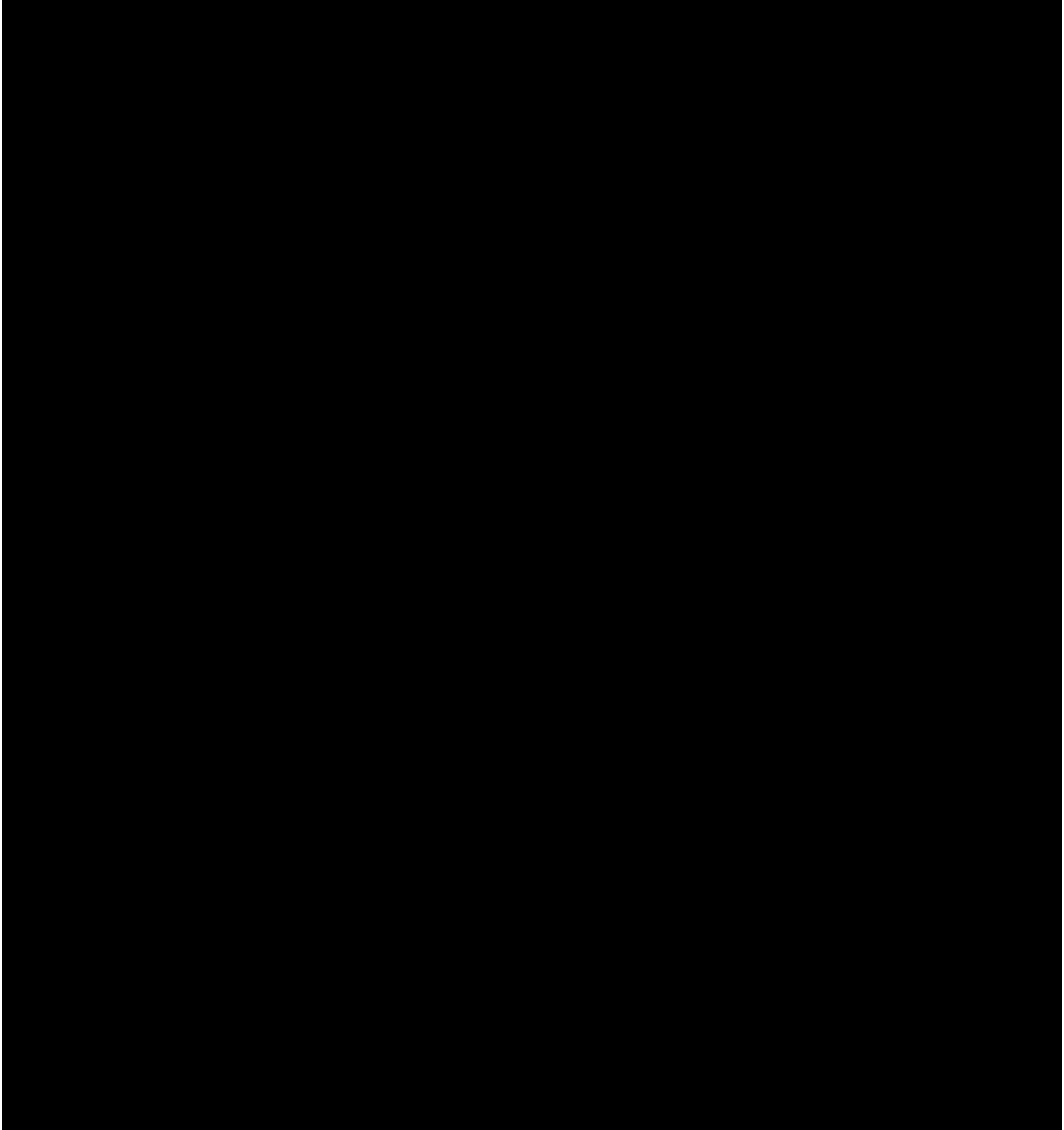
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIÉÉ-1-1 (LA PREUVE QUE LE GAZ LIVRÉ EST DU GSR ET SA TRAÇABILITÉ)

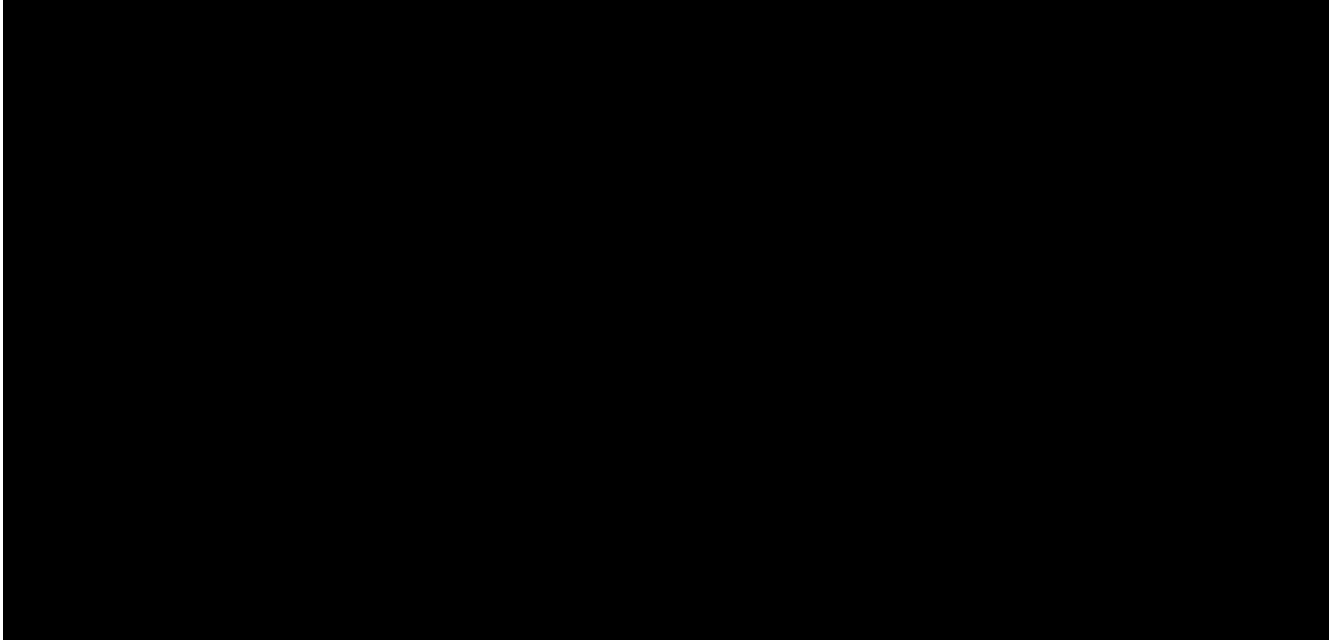
Référence(s) :

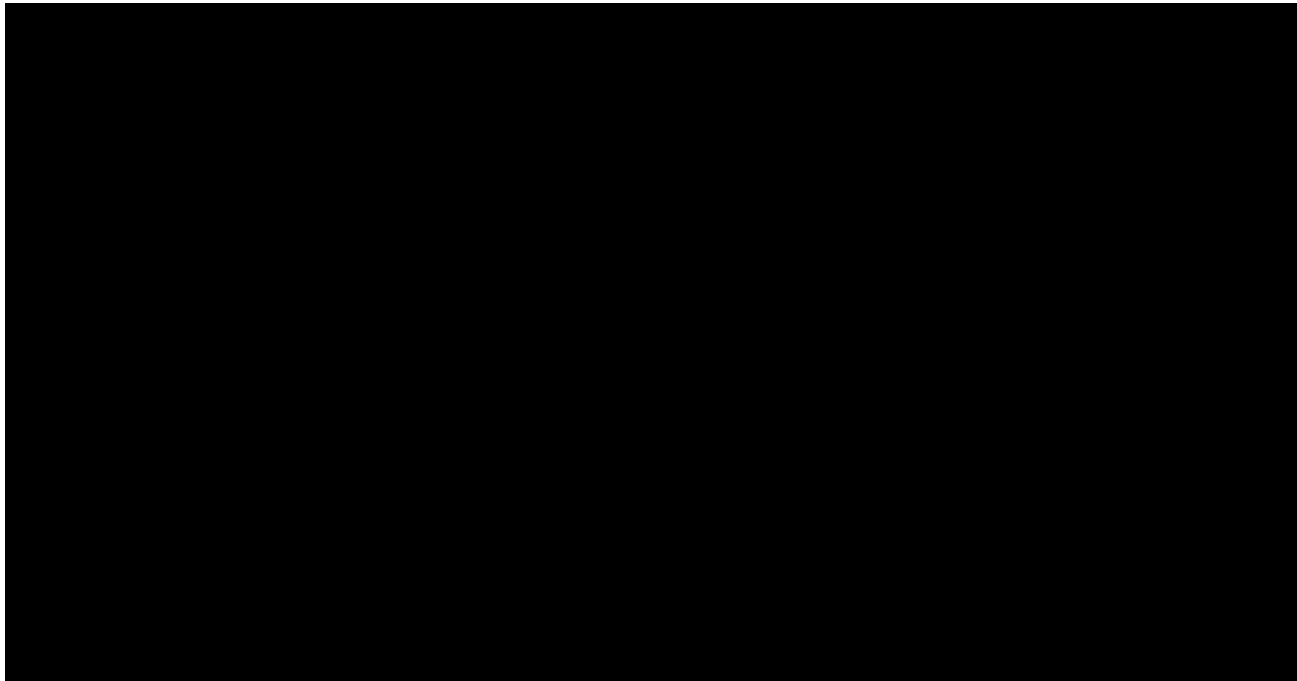
- (i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4268-2024, Phase 1, [Pièce B-0006, GI-1, Document 1](#), 1 - Demande relative à l'approbation des caractéristiques d'un contrat pour l'achat de GSR (version caviardée) et sa version confidentielle B-0007 – GI-1, Document 1.



- (ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4268-2024, B-0008 – GI-1, Document 1.1 - RNG Supply Agreement and Amendment - Version confidentielle.



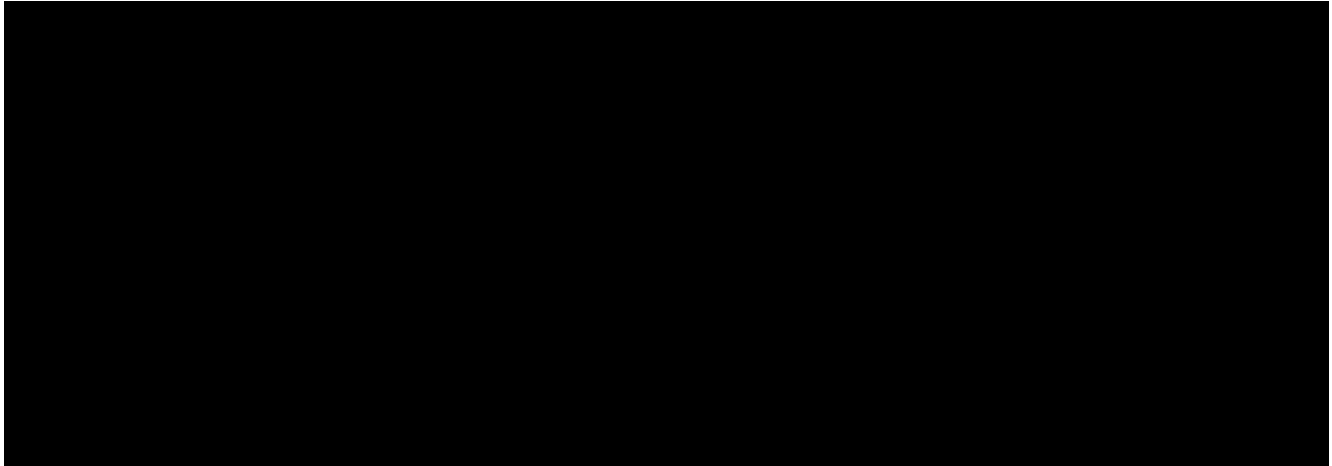




1.1.4 Comment Gazifère peut-elle démontrer à la Régie que le gaz qui serait livré en vertu du présent contrat serait du GSR et quelle en serait la traçabilité (la provenance) ?

Réponse 1.1.4 :

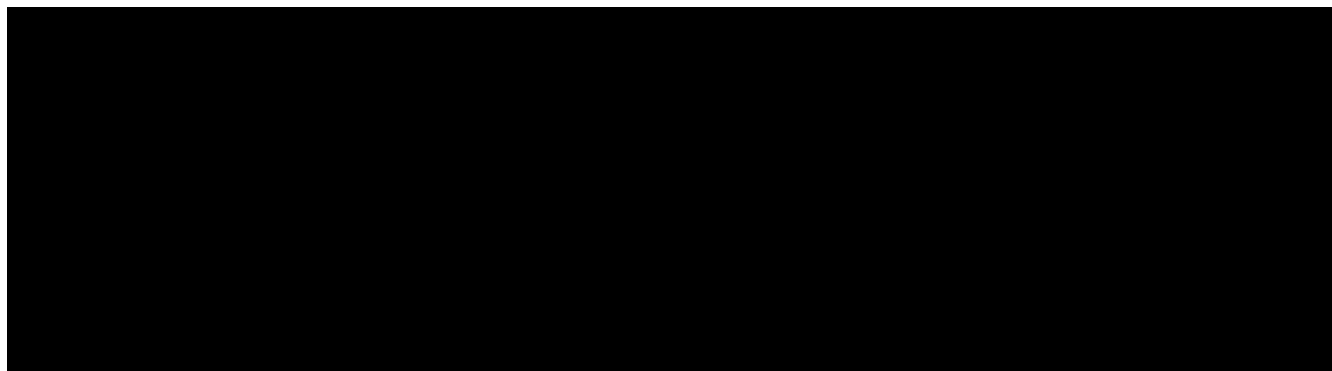
Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 1.1.3 de la présente demande de renseignements

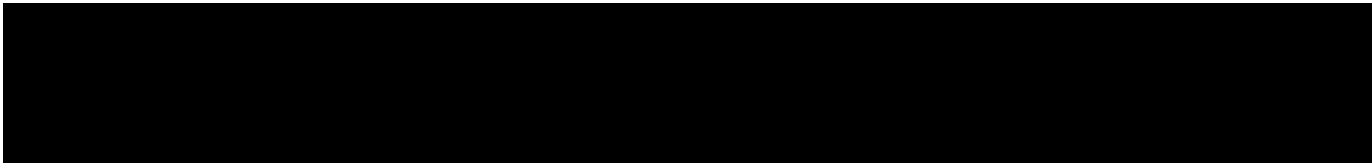
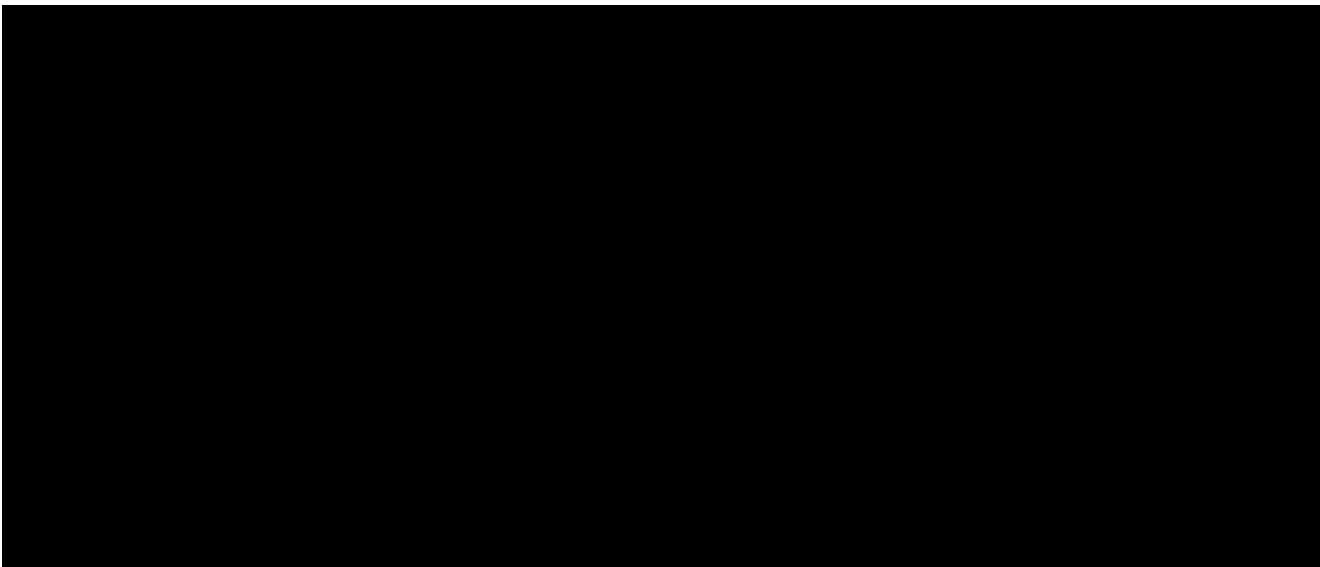
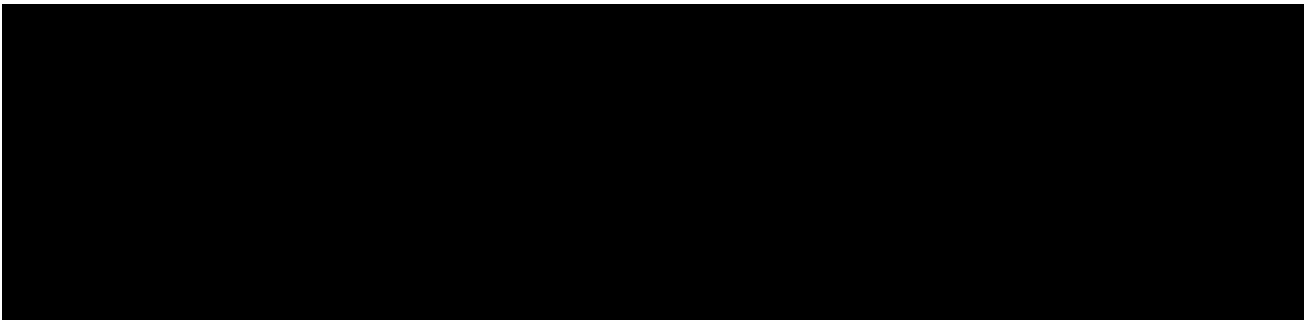


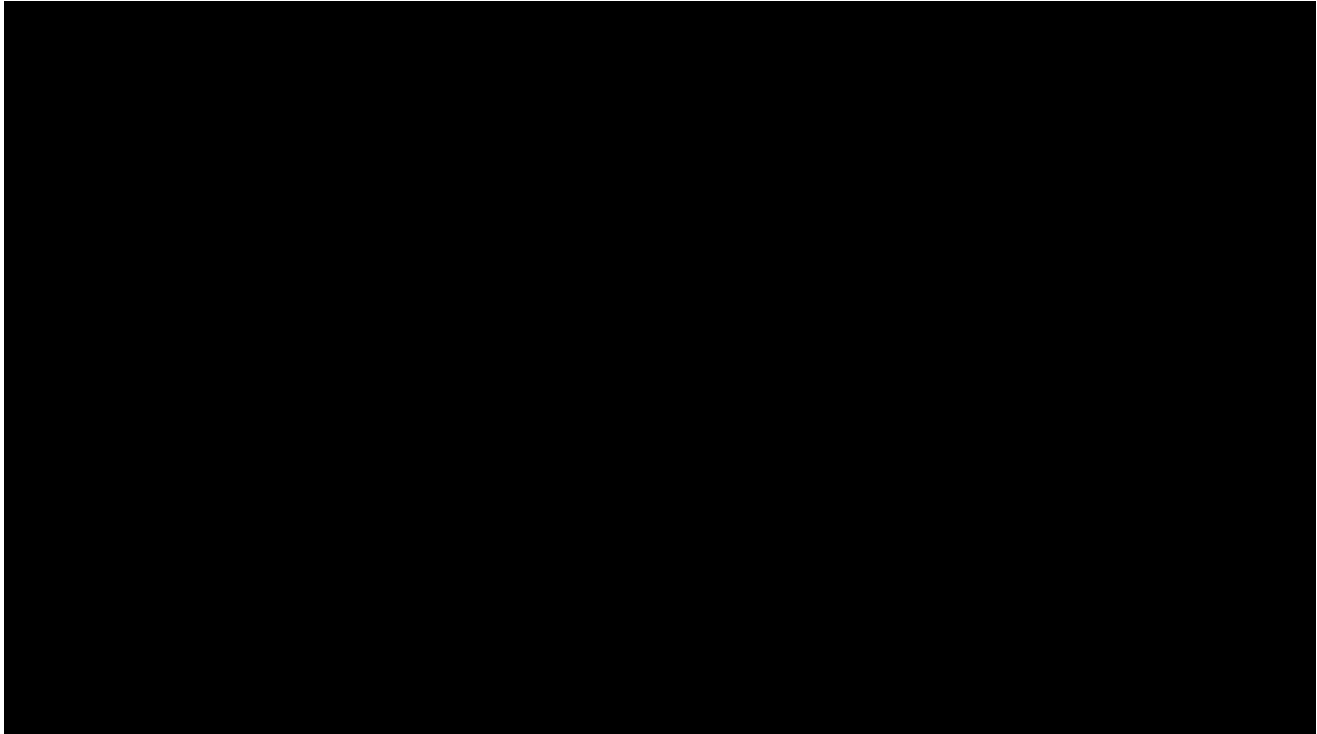
1.1.6 Veuillez confirmer que StormFisher n'est plus propriétaire de sites de production de GSR, ayant vendu sa division à Generate Capital ?

Réponse 1.1.6 :

Gazifère ne confirme pas cette affirmation. Stormfisher Environmental Ltd, soit le signataire du contrat, est propriétaire et exploitant du site de London, en Ontario. Stormfisher Environmental Ltd. est une société détenue par Generate Upcycle LLC, laquelle est à son tour détenue par Generate Capital PBC. Gazifère n'a pas de lien contractuel direct avec Generate Upcycle LLC ou avec Generate Capital PBC.



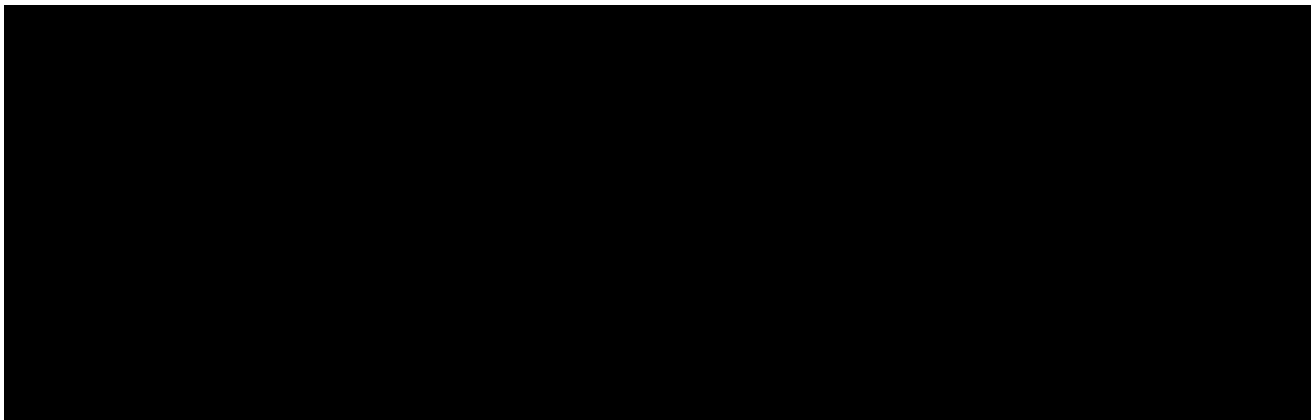




DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIEÉ-1-2 (LA CARACTÉRISTIQUE DE PRIX)

Référence(s) :

- (i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4268-2024, Phase 1, [Pièce B-0006, GI-1, Document 1](#), 1
- Demande relative à l'approbation des caractéristiques d'un contrat pour l'achat de GSR (version caviardée) et sa version confidentielle B-0007 – GI-1, Document 1. Section 2.1, Pages 3 et 4 :



Le 4 octobre 2024

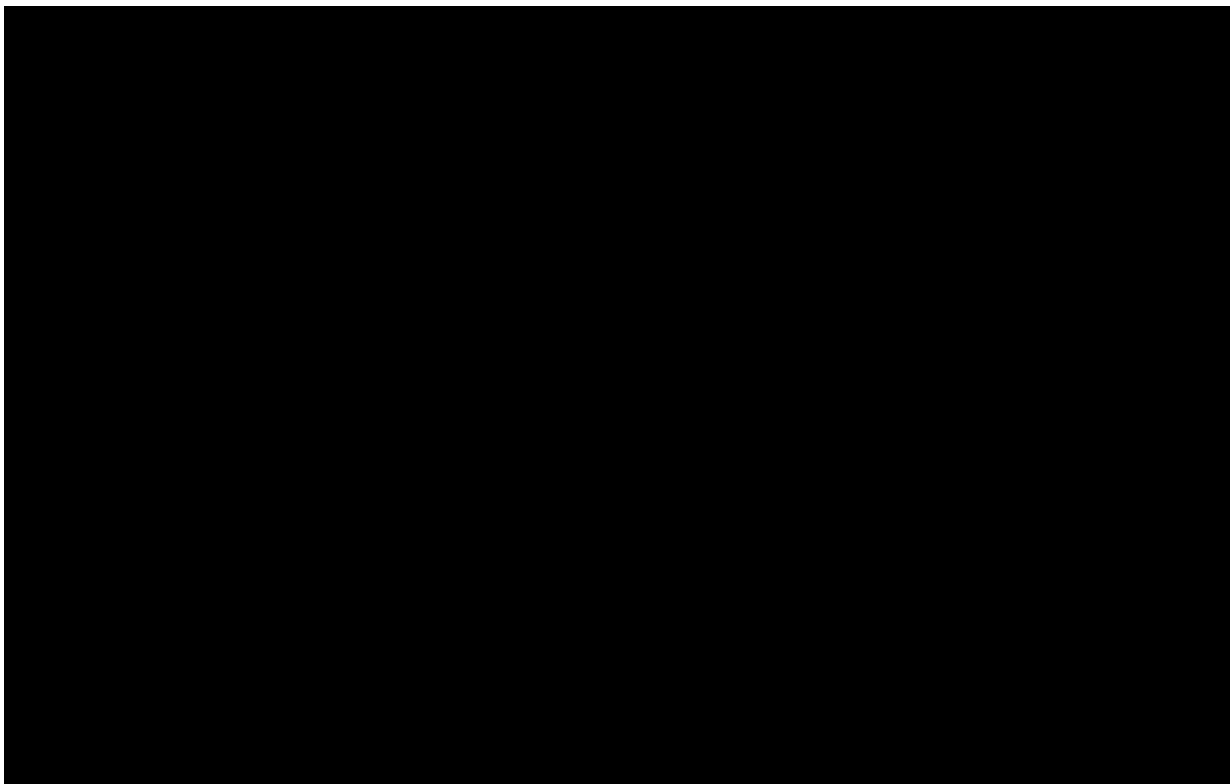
N° de dossier : R-4268-2024 –Cause tarifaire 2024 de Gazifère inc.

Phase 1

Réponses de Gazifère à la demande de renseignements n° 1 du RTIEÉ

VERSION CAVIARDEE PUBLIQUE

Page 9



- (ii) Brandon MOFFATT (STORMFISHER HYDROGEN LTD.), [ERO-019-7649: Proposed Regulatory amendments to EPS and GHG Reporting programs](#), Letter to Ontario Ministry of the Environment, Financial Instrument Branch, 15 Janvier 2024 :

StormFisher would like to point out that the carbon intensity of the various RNG sources varies significantly from -150 qCO₂e/MJ to 40 qCO₂e/MJ. However, under the current policy, it would attribute a 0 CI to all RNG sources which means that certain sources of RNG are getting a benefit such as landfill gas to RNG; while agricultural sources (manure) are having an adverse impact based on this approach as the negative carbon intensity isn't being properly accounted for by the EPS facility

Closing Comments

StormFisher values the chance to share its comments and is prepared to collaborate with MECP to advance the proposed amendments to EPS and GHG reporting programs.

[Souligné en caractère gras par nous]

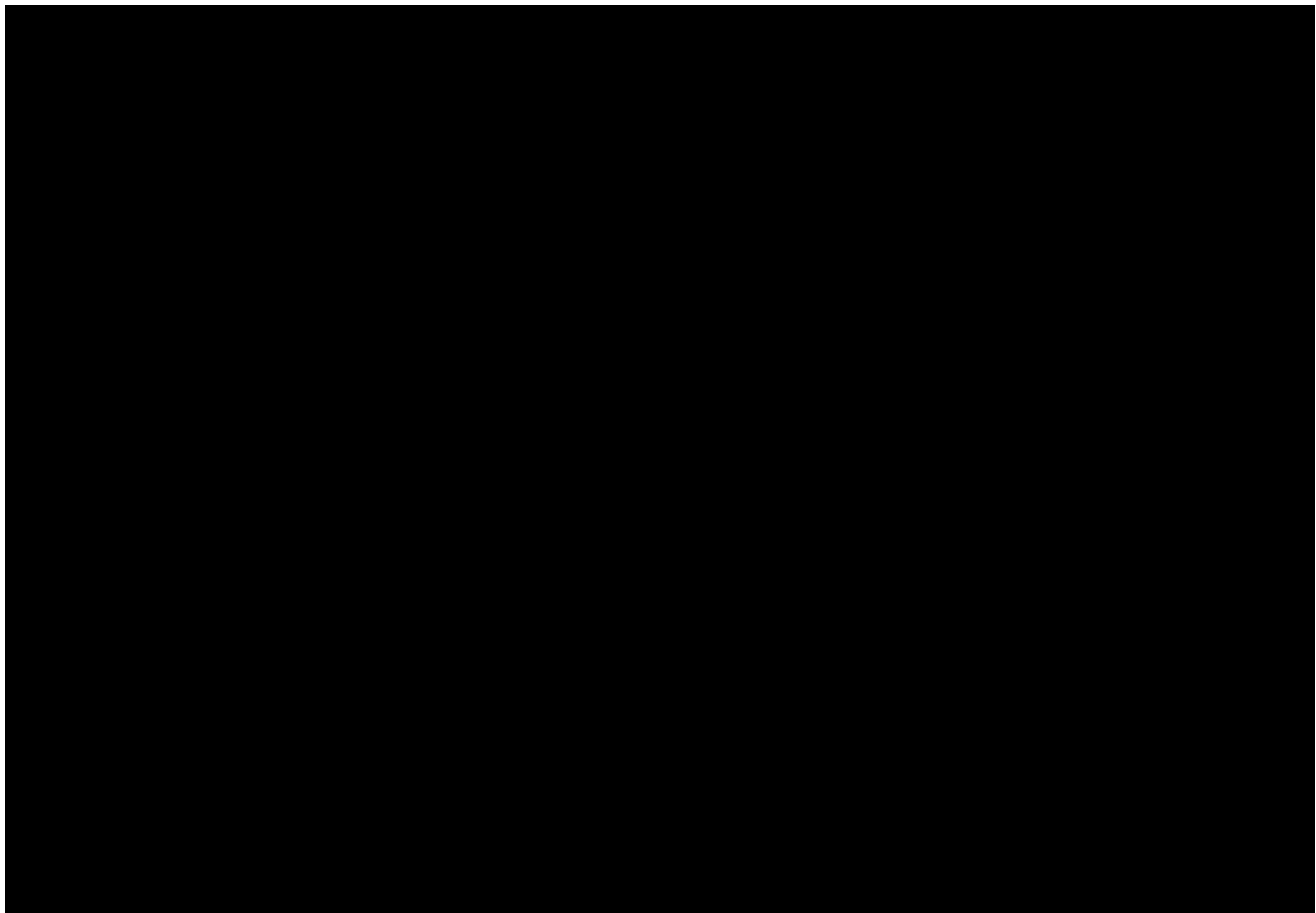
- (iii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4268-2024, B-0008 – GI-1, Document 1.1 - RNG Supply Agreement and Amendment - Version confidentielle.

Demande(s) :

- 1.2.2 Dans le référence (ii), StormFisher Hydrogen semble publiquement s'inquiéter auprès du gouvernement ontarien de la valeur des intensités carbone (IC) de diverses sources de production de GSR. Quelle valeur selon vous auraient les IC du présent contrat pour Gazifère? (Veuillez aussi confirmer que cette valeur dépend-du site de production). Veuillez élaborer sur ce que serait la meilleure stratégie pour un acheteur tel que Gazifère face à l'intérêt de StormFisher pour les valeurs d'intensité Carbone (IC).

Réponse 1.2.2 :

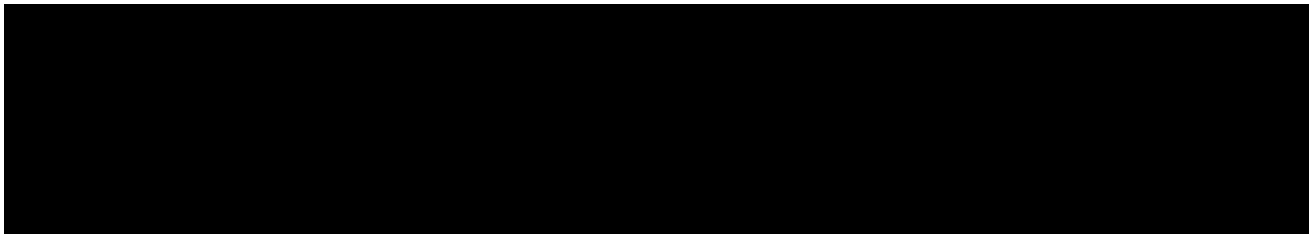
Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 1.1.11 de la présente demande de renseignements.

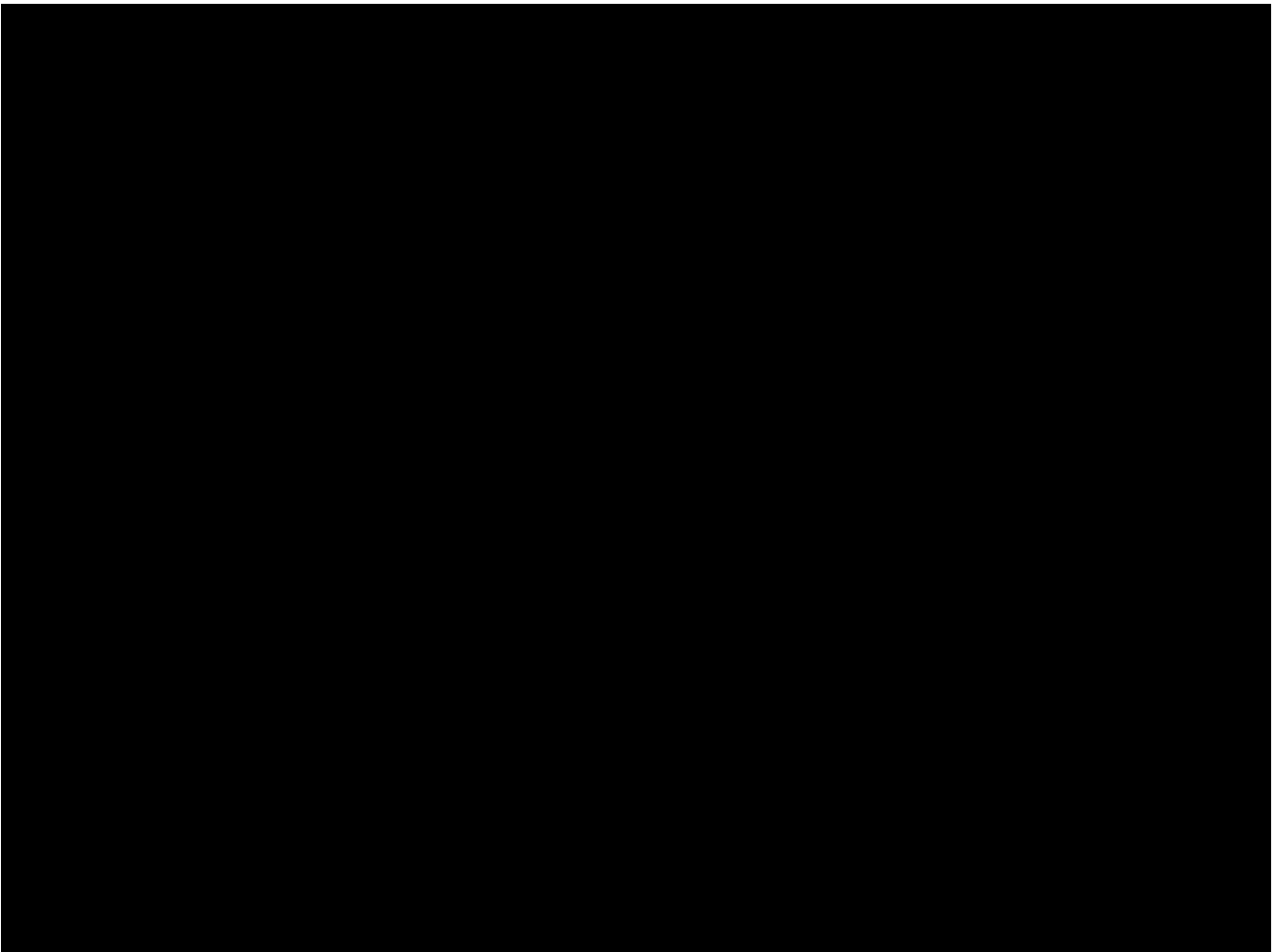


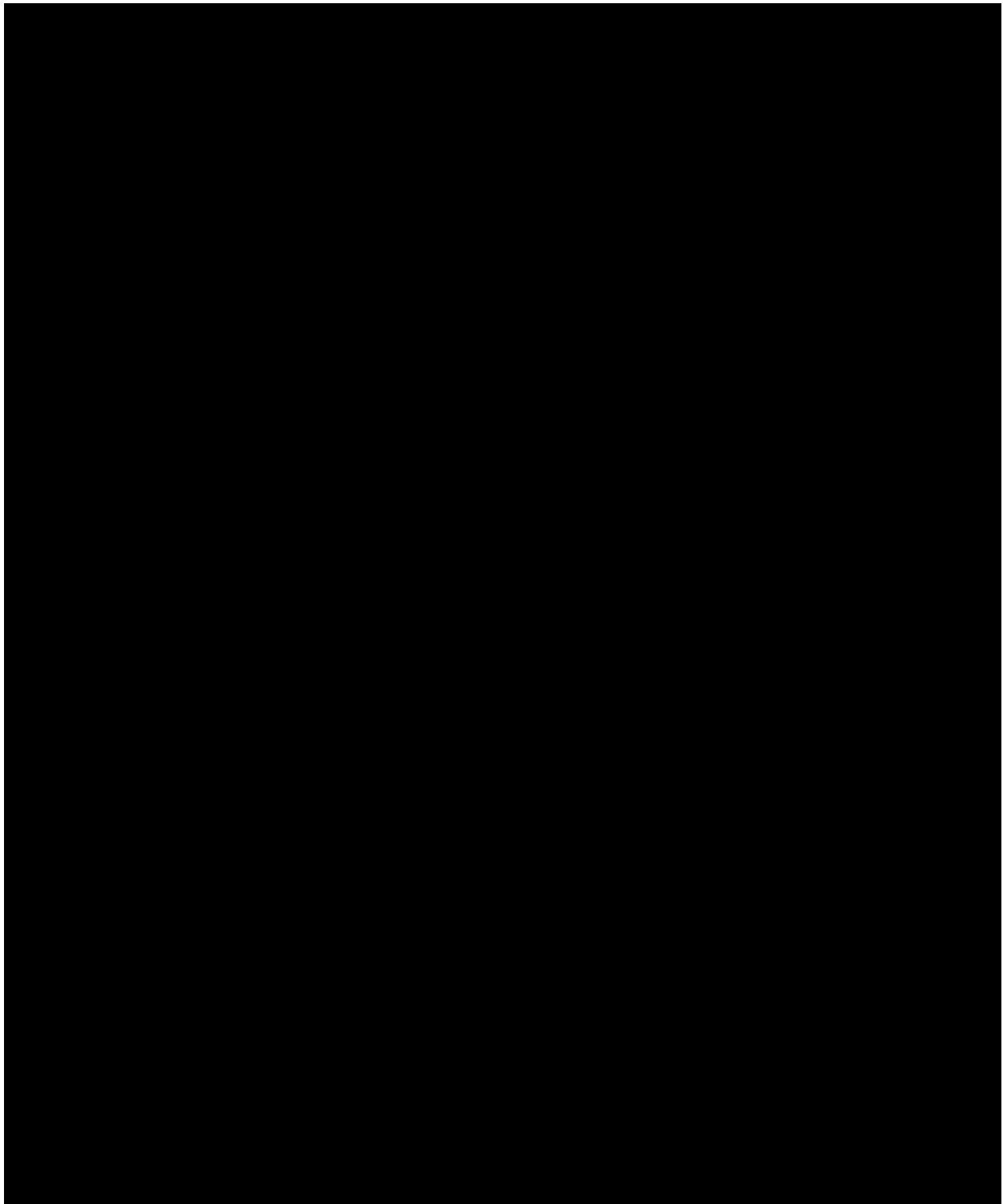
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIÉE-1-3 (LES CARACTÉRISTIQUES DE VOLUME ET DE DURÉE)

Référence(s) :

- (i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4268-2024, Phase 1, [Pièce B-0006, GI-1, Document 1](#), 1 - Demande relative à l'approbation des caractéristiques d'un contrat pour l'achat de GSR (version caviardée) et sa version confidentielle B-0007 – GI-1, Document 1. Section 2.1, Pages 3 et 4 et Tableau 4 :







(ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4268-2024, Phase 2, Plan d’approvisionnement, Page 3 :

	Approvisionnement gazier		10 ³ m ³
	2025	2026	2027
Résidentiel	68 959	69 038	69 117
Commercial	83 852	84 840	85 828
Industriel	51 430	51 430	51 430
	<u>204 242</u>	<u>205 309</u>	<u>206 376</u>
PGEÉ (1) - Résidentiel	5 334	5 427	5 529
PGEÉ (1) - Commercial	4 921	5 135	5 334
PGEÉ (1) - Industriel	0	13	39
Biénergie (2) - Résidentiel	370	949	2 063
Biénergie (2) - Commercial	94	242	530
	<u>193 522</u>	<u>193 543</u>	<u>192 880</u>
Ventes totales	<u>193 522</u>	<u>193 543</u>	<u>192 880</u>
GSR (3)	9 724	9 651	9 707
Tarif 200 et Service T	<u>183 798</u>	<u>183 891</u>	<u>183 173</u>

Note (1): Réduction de volumes provenant du Plan global en efficacité énergétique depuis son introduction en 2001.

Note (2): Réduction de volumes provenant de la Biénergie depuis son introduction en 2024.

Note (3): L'approvisionnement en GSR est primaire, le reste du volume d'approvisionnement de Gazifère provient du tarif 200 d'Enbridge Gas.

(iv) **ENVIRONMENT JOURNAL**, [Feds invest into clean hydrogen production in Gatineau](#), Environment Journal, 2 Février 2024 :

The Ministry of Energy and Natural Resources has announced an investment of more than \$3.3 million in Gazifère Inc. for a clean fuels project in Gatineau, Quebec, for a total joint project cost shared with municipality, of over \$7.3 million.

The investment will support Gazifère in conducting a hydrogen blending feasibility study. Specifically, the study will assess the development of a water electrolysis facility that would allow for the injection of low-carbon hydrogen to help decarbonize Gazifère’s gas distribution network across the Outaouais region.

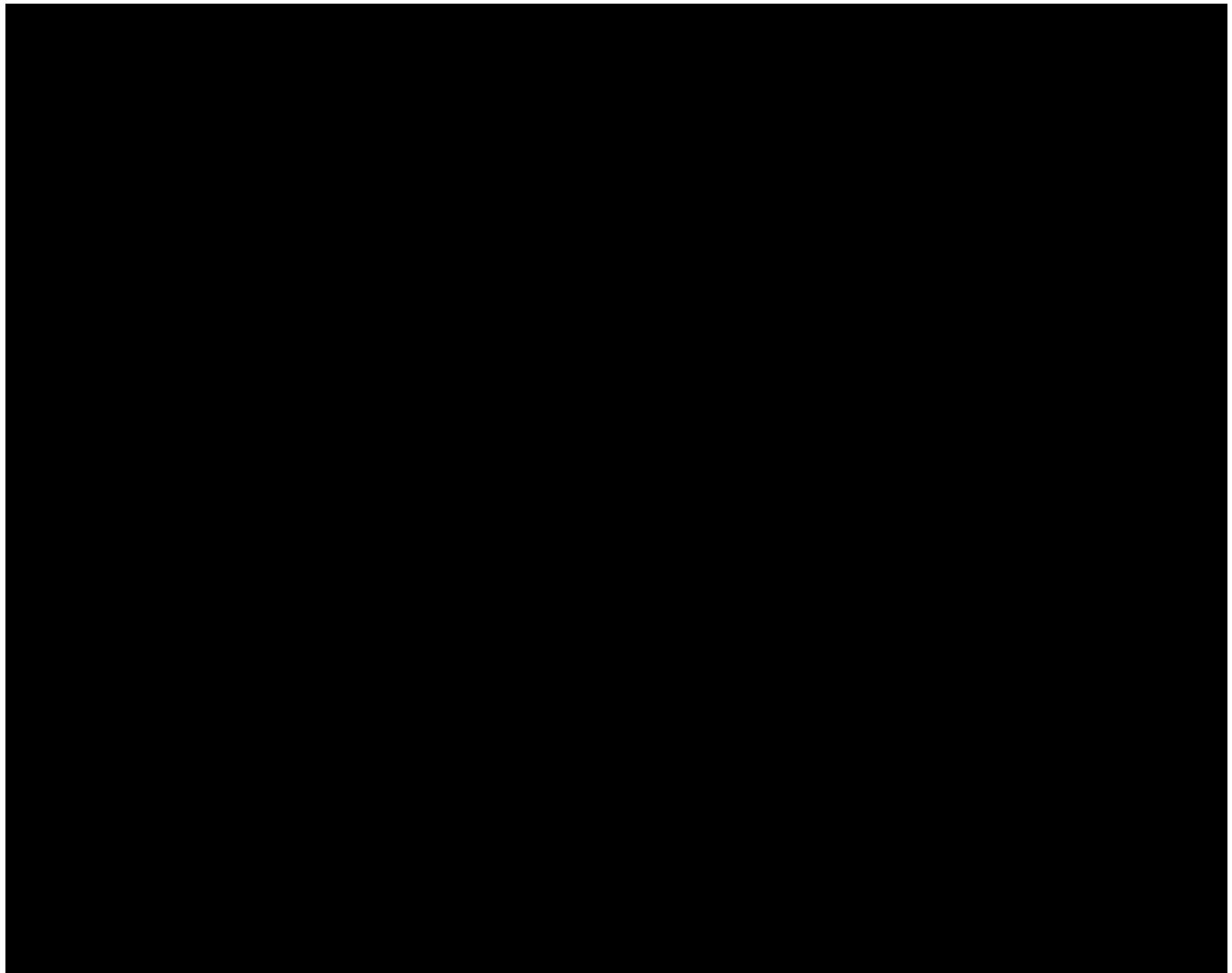
This project is estimated to reduce emissions by over 18,000 tonnes annually by displacing nearly 10 million cubic metres of conventional gas

per year. Gazifère will seek further emissions reductions through waste-heat recovery.

[Souligné en caractère gras par nous]

- (v) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4268-2024, B-0008 – GI-1, Document 1.1 - RNG Supply Agreement and Amendment - Version confidentielle.

Demande(s) :



- 1.3.3 Dans la référence (iv), Gazifère annonce prévoir un volume annuel important de déplacement de ses ventes actuelles de gaz naturel ($10 \cdot 10^6 \text{ m}^3$) vers des ventes d'hydrogène. Veuillez confirmer que ce déplacement des ventes de Gazifère devrait avoir lieu avant le 31 mars 2026, vu que telle est la date-limite de mise en service requise par le *Fonds pour les combustibles propres* fédéral qui a subventionné ce projet (<https://ressources-naturelles.canada.ca/nos-ressources-naturelles/sources-denergie-reseau-distribution/combustibles-propres/fonds-pour-les-combustibles-propres-etablissement-dune-nouvelle-capacite-de-productio/fonds-pour-les-combustibles>). Veuillez par conséquent ajuster votre tableau de la référence (ii) à cette perte prévue de ventes de gaz naturel par Gazifère vers l'hydrogène.

Réponse 1.3.3 :

Gazifère considère que les prémisses de la question de l'intervenant sont erronées. De plus, la question porte sur un approvisionnement en hydrogène, lequel demeure hypothétique à ce stade. Conséquemment, cette question dépasse du cadre de la Phase 1 du présent dossier.

- 1.3.4 Veuillez ajuster [REDACTED] à cette perte prévue de ventes de gaz naturel par Gazifère ($10 \cdot 10^6 \text{ m}^3$) vers l'hydrogène, plus particulièrement les années 2027, 2028, 2029 et 2030.

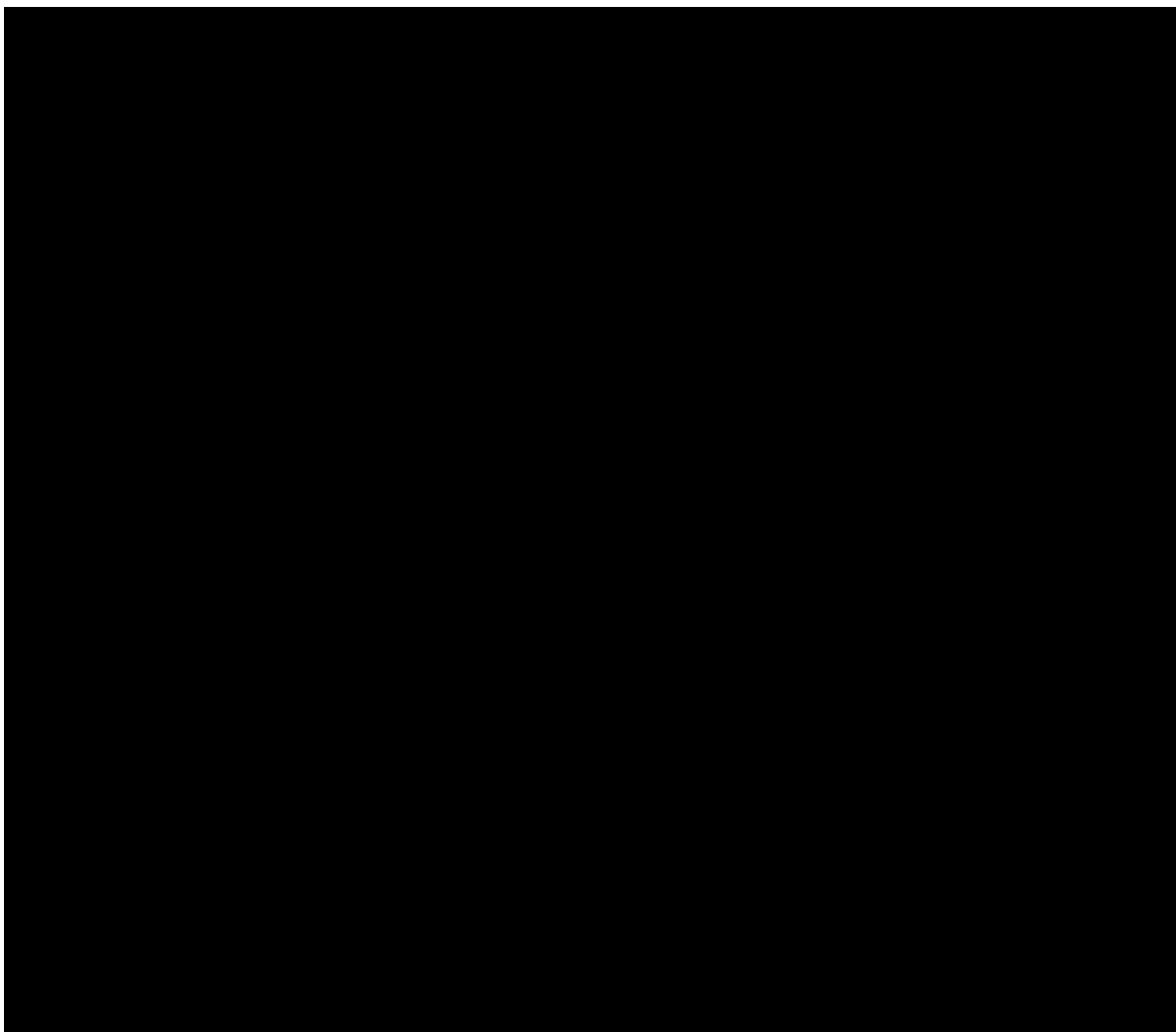
Réponse 1.3.4 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 1.3.3 de la présente demande de renseignements.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIÉE-1-4 (LA CONFIDENTIALITÉ)

Référence(s) :

- (i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4268-2024, Phase 1, [Pièce B-0006, GI-1, Document 1](#), 1 - Demande relative à l'approbation des caractéristiques d'un contrat pour l'achat de GSR (version caviardée) et sa version confidentielle B-0007 – GI-1, Document 1.
- (ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4268-2024, B-0008 – GI-1, Document 1.1 - RNG Supply Agreement and Amendment - Version confidentielle.
- (iii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4268-2024, B-0018 – GI-2, Document 1 - Réponses de Gazifère à la demande de renseignements no 1 de la Régie - Version confidentielle :



Demande(s) :

1.4.1 Pourquoi la durée du contrat serait-elle confidentielle ? Gazifère accepte-t-elle de la rendre publique ?

Réponse 1.4.1 :

Gazifère demande que la durée du contrat demeure confidentielle car elle est soucieuse de conserver confidentielle sa stratégie d’approvisionnement en GSR. En effet, il pourrait être préjudiciable que des fournisseurs potentiels sachent à quel moment les contrats en vigueur prennent fin puisque ceux-ci pourraient utiliser cette information pour ajuster leurs offres à la hausse en fonction des périodes où les besoins d’approvisionnement de Gazifère sont plus importants. Gazifère pourrait alors se retrouver dans une situation de vulnérabilité et la divulgation de cet élément pourrait porter préjudice à Gazifère et sa clientèle.

Gazifère rappelle qu’elle ne détient que quelques contrats d’approvisionnement en GSR, vu les petits volumes qu’elle distribue. Conséquemment, Gazifère n’est pas dans la même situation qu’Énergir, qui possède un plus grand portefeuille d’approvisionnement en GSR.

1.4.2 Pourquoi le volume du contrat serait-il confidentiel ? Gazifère accepte-t-elle de le rendre public ?

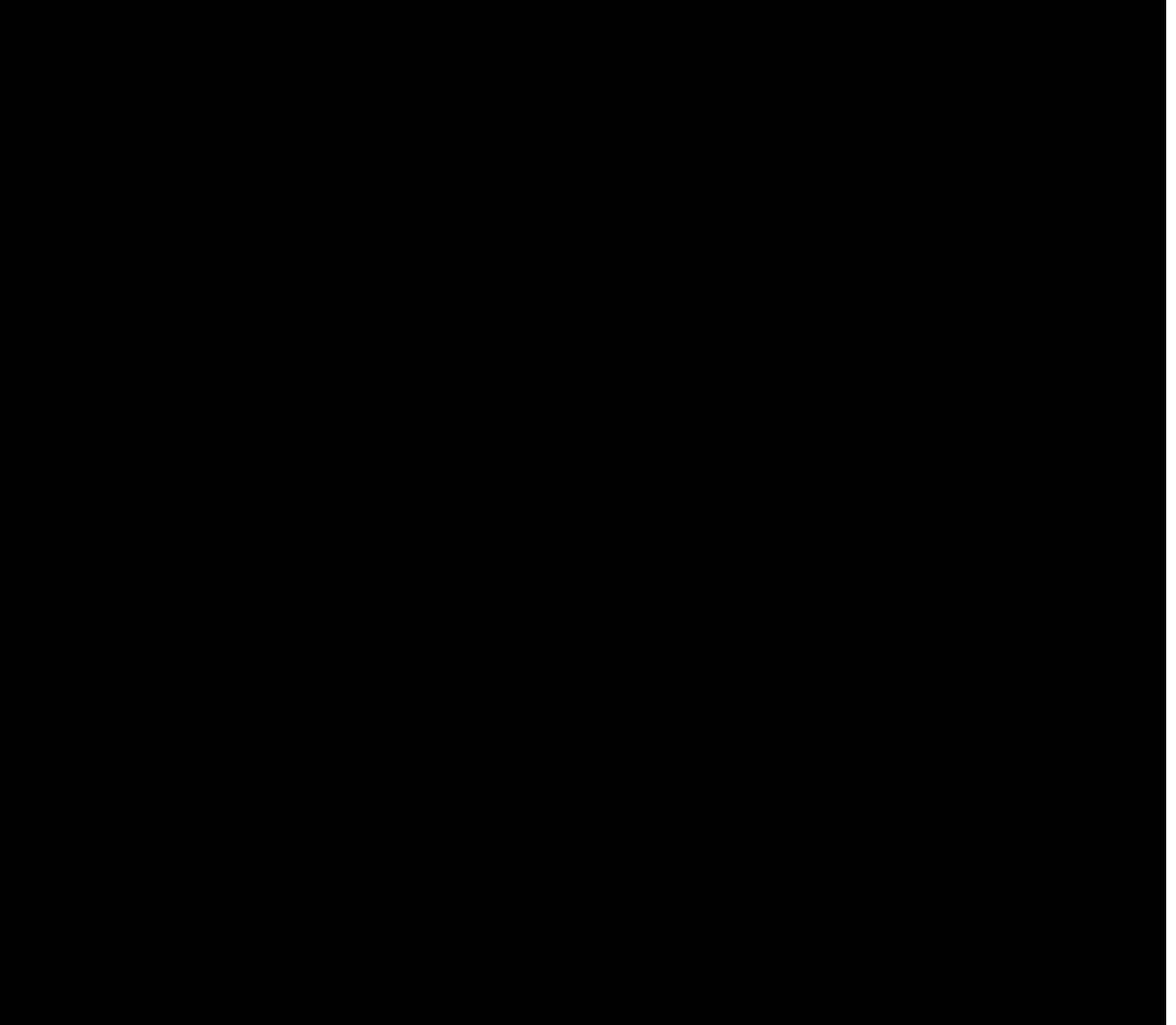
Réponse 1.4.2 :

Gazifère demande que le volume demeure confidentiel pour les mêmes raisons qui sont expliquées à la réponse 1.4.1 de la présente demande de renseignements.

1.4.3 La confidentialité de la durée et du volume du contrat n'auraient-ils pas pour effet dorénavant de rendre confidentiel tout tableau synthèse des approvisionnements en GSR de Gazifère et toute information quant à sa conformité ou non à ses obligations selon le *Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur*, c. R-6.01, r. 4.3 (ou quant à toute autre cible) de même que toute information quant aux volumes manquants annuels qui lui restent à acquérir pour s'y conformer ?

Réponse 1.4.3 :

Gazifère ne partage pas cet avis puisqu'elle bénéficie de quelques contrats d'approvisionnement en GSR, ce qui rend difficile l'adéquation des diverses données dans le cadre de son dossier de Fermeture. De plus, Gazifère n'a pas d'enjeu à divulguer les informations relatives à son approvisionnement réel en GSR qui se retrouve actuellement dans son dossier de Fermeture réglementaire des livres, car elle estime que le préjudice est davantage relié à la communication d'informations relatives à sa stratégie d'approvisionnement future qu'à son approvisionnement réel. Elle continuera donc à présenter les informations sur son approvisionnement réel permettant de démontrer sa conformité au *Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur*.



1.4.8 Gazifère accepte-elle de rendre publique sa réponse à la Régie en référence iii ?

Réponse 1.4.8 :

Non.

1.4.9 Veuillez rendre publique toute partie de toute demande de renseignement du RTIEÉ (dont la présente) ou d'un autre intervenant ou de la Régie (et de toute réponse à celles-ci) qui aurait été déposée confidentiellement mais que vous acceptez de divulguer publiquement.

Réponse 1.4.9:

Aucune question n'est formulée par l'intervenant.